



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE

**CYCLE PROCEDURES FAMILIALES :
SESSION 1
URGENCES**

**Vendredi 21 février
De 9h30 à 12h30**

Vincent EGEA

Agrégé des Facultés de droit

Professeur

Aix Marseille Université

Directeur du Laboratoire de Droit privé et de sciences criminelles

Consultant.

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Cycle composé de 4 sessions indépendantes les unes des autres

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Elaborer une stratégie procédurale pertinente
- Connaître l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle
- Réagir efficacement face à l'urgence

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Typologie des différentes procédures : bref délai, procédure accélérée au fond, référé...
- La distinction entre l'urgence en matière patrimoniale et en matière personnelle
- L'invocation d'un motif d'urgence : financier, personnel (déménagement d'un parent), violences...
- Le point sur l'ordonnance immédiate de protection provisoire...
- Les singularités de l'appel : appel contre une mesure provisoire, appel à jour fixe
- La dimension internationale et européenne du traitement de l'urgence (enlèvement d'enfant, mesures conservatoires)

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

[**S'inscrire à la formation**](#)

Prochaines sessions :

- 13 mars : les modes de preuve en droit de la famille
- 24 avril : l'appel
- 13 mai : la structuration et le formalisme

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus

tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99). Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)